

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE CONSTITUTIVE
ASSOCIATION DES COMMUNES NEUCHATELOISES

Mercredi 21 février 2001 à 20h00
Hôtel des Communes – Les Geneveys-sur-Coffrane

Présents :

Associations

M. François Cuche, président de l' Association Région Val-de-Ruz et
président de la séance
Mme Jacqueline Paeder, présidente du Groupement des Communes du Littoral
neuchâtelois
M. Charles Augsburg, président de l' Association Centre-Jura
M. Eric-André Klauser, président de l' Association Région Val-de-Travers

Communes

Neuchâtel	Mme Françoise Jeanneret, Eric Augsburg
Saint-Blaise	MM. Philippe Juvet, Adriano Ripamonti
Marin-Epagnier	MM. François Butzberger, Philippe Thorens
Thielle-Wavre	MM. Jean-Jacques Masson, François Godet
Cornaux	M. Thierry Lardon
Cressier	M. Claude Gabus
Le Landeron	Mme Jacqueline Paeder, M. André Villat
Lignièrès	M. Jean-Pierre Lauener
Boudry	M. Yves Aubry
Cortailod	Mme Marie-Claude Hubert
Colombier	Mme Vievolette Germanier, M. Robert Goffinet
Peseux	MM. Roland Progin, Jean-Marc Wasem
Corcelles-Cormondrèche	MM. Blaise Perret, Eric Perret
Bôle	M. Jean-Claude Baudoin
Rochefort	MM. Hermann Frick , Lucien Camponovo
Brot-Dessous	M. Eric Robert
Bevaix	M. René Egger
Gorgier	Mme Fanny Chauveau
Saint-Aubin-Sauges	M. Jean-Philippe Ribaux
Vaumarcus	M. Roland Walter
Môtiers	MM. Marc Imwinkelried, Sylvain Piaget
Couvet	Pierre Guenat
Noiraigue	Mme Diane Clerc
Boveresse	M. Nicolas Giger
Fleurier	M. Roland Anker
Buttes	M. Yves Fatton
La Côte-aux-Fées	M. François Guye
Les Verrières	MM. Jean-Bernard Wieland, Roland Cand
Les Bayards	M. Jean-Michel Nicaty
Cernier	Mme Claire Wermeille
Villiers	M. Jean-Philippe Favre
Le Pâquier	M. Francis Tritten
Savagnier	Mme Jeanine Salomon
Fenin-Vilars-Saules	M. Rodolphe Zimmermann

Fontaines	M. Jean-François Joss
Engollon	M. Francis Ruchti
Fontainemelon	MM. Pierre-André Stoudmann, Marc-Olivier Vuille
Les Hauts-Geneveys	MM. Jean Dreier, Philippe Perriard
Boudevilliers	M. Christian Chiffelle
Valangin	MM. François Allemann, Werner Gerber
Les Geneveys-sur-Coffrane	M. François Cuche
Montmollin	M. Daniel Jeanneret
Le Locle	M. Denis De la Reussille
Les Brenets	M. Philippe Léchaire
Le Cerneux-Péquignot	M. Gabriel Marguet
La Brévine	M. Jean-Daniel Ray
La Chaux-du-Milieu	M. Eric Choffet
Les Ponts-de-Martel	Mme Monika Maire-Hefti
Brot-Plamboz	M. Eric Haldimann
La Chaux-de-Fonds	MM. Charles Augsburg, Georges Jeanbourquin
Les Planchettes	M. Didier Calame
La Sagne	M. Christian Mury

Excusés : Communes de Enges, Hauterive, Montalchez, et Vaumarcus.

Invités : M. André Rüedi, Service des communes
M. Francis Daetwyler, secrétaire Association Centre-Jura
Mme Maria Vivone, secrétaire Association Région Val-de-Ruz
Mme Marie-Claire Zimmerli, secrétaire du Groupement des Communes du Littoral neuchâtelois

1. Ouverture de la séance; salutations

Monsieur François Cuche ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun au nom du groupe d'étude pour la création de l'ACN. Il prie l'assemblée d'excuser l'absence du président de la commune des Geneveys-sur-Coffrane, qui est malade, et lit, en son nom, un petit mot de bienvenue.

M. F. Cuche trace ensuite un bref historique relatant les raisons et les étapes de cette proposition de création de l'ACN. Il fait également référence aux deux motions déposées au Grand Conseil en juin 2000.

Il communique l'ordre du jour de la soirée :

- Ouverture de la séance : salutations
- Appel des communes
- 3. Nomination des scrutateurs
- 4. Discussion des statuts
- 5. Adoption des statuts et adhésion à l'ACN)
- 6. Election du président
- 7. Election des autres membres du comité
- 8. Divers

2. Appel des communes

Il est procédé à un appel nominatif des communes par district à qui il est demandé de venir chercher une enveloppe contenant les statuts, les amendements, un mandat et un bulletin d'adhésion. Le nombre de communes présentes s'élève à 52.

Une liste de présences est mise en circulation.

3. Nomination des scrutateurs

Deux scrutateurs sont nommés soit MM. André Rüedi et Lucien Camponovo.

4. Discussion des statuts

Chaque commune ayant reçu les statuts et les amendements, M. F. Cuche propose de donner lecture de ces derniers et d'en discuter afin de prendre une décision au point suivant de l'ordre du jour.

Les articles faisant l'objet d'amendements sont les articles 4, al. 2 et 3, 5, 12, 18, 21 et 23, al. 3. Le groupe d'étude propose à l'assemblée d'accepter, au point suivant, ces propositions.

L'article 16 fait l'objet de deux propositions d'amendement, une de la part du Groupement des Communes du Littoral neuchâtelois (GCL) – proposition soutenue par le groupe d'étude – et l'autre de la part de la commune de La Côte-aux-Fées, que le groupe d'étude propose de rejeter.

M. F. Guye présente la proposition d'amendement de La Côte-aux-Fées. L'article 16 des statuts propose un comité directeur à 13 membres, ce qui paraît lourd à la commune. Il est en effet très difficile de trouver des délégués pour y siéger. De plus, il y a, toujours selon La Côte-aux-Fées, une inégalité dans la représentation des districts avec, par exemple, le cas du district de La Chaux-de-Fonds (composé de trois communes) dont deux siègeraient au comité ce qui lui donnerait beaucoup trop de poids.

M. F. Godet défend la proposition d'amendement du GCL en insistant sur la nécessité d'avoir deux représentants par district au comité. Vis-à-vis des petites communes, il est important qu'un district comme celui de Neuchâtel, par exemple, dispose de deux délégués.

Une précision est demandée au sujet de l'amendement apporté à l'article 21. En d'autres termes, l'amendement propose de supprimer le point 1 figurant dans les statuts et donc le point 2 devient le 1, le 3 devient le 2, etc. et il y a en tout 7 points et non plus 8.

5. Adoption des statuts et adhésion à l'ACN

Avant de passer à l'adoption des statuts, les communes vont se prononcer au sujet des amendements qui sont repris, un par un.

Article 4 :

Amendement accepté par 51 voix et une abstention.

Article 5 :

Amendement accepté par 51 voix pour et une voix contre.

Article 12 :

Amendement accepté à l'unanimité (52 voix pour).

Article 16 :

Le représentant de la Commune de Couvet demande la parole et signale que la proposition de modification de l'article 16 par le GCL, principalement la proposition de nommer des délégués au comité qui soient des conseillers communaux en charge, modifie fondamentalement la représentation. Couvet s'abstiendra donc de voter car il semble important à la commune de pouvoir en discuter à nouveau au conseil communal – le projet de statuts ne contenant pas ce point.

M. F. Cuche propose de voter l'entrée en matière des deux amendements touchant l'article 16.

M. F. Godet résume la proposition de La Côte-aux-Fées. Il signale que le groupe d'étude estime que pour être l'interlocuteur de l'Etat, il faut que ce dernier ait un interlocuteur crédible, au courant des problèmes et des questions quotidiennes d'une commune. D'où l'importance d'être un conseiller communal en charge pour siéger au comité. Le groupe de travail demande de rejeter la proposition d'amendement de la Commune de La Côte-aux-Fées.

Le représentant de la Commune de La Côte-aux-Fées émet une remarque quant au fait que les statuts de l'ACN ont probablement été rédigés sur la base de statuts existants, par exemple ceux des associations de communes des cantons de Berne ou Fribourg, statuts qui ont fait leurs preuves. Les membres du comité de ces associations n'ont vraisemblablement pas fait du mauvais travail.

M. F. Cuche met au vote :

- Proposition d'amendement de la Commune de La Côte-aux-Fées :

Amendement rejeté par 48 voix, 1 pour et 3 abstentions.

- Proposition d'amendement du GCL :

Amendement accepté par 46 voix, 3 voix contre et 3 abstentions.

Article 18 :

Amendement accepté par 49 voix pour et 3 abstentions.

Article 21 :

Amendement accepté par 49 voix pour et 3 abstentions.

Article 23 :

Amendement accepté à l'unanimité (52 voix pour).

M. F. Cuche propose ensuite de passer à l'adoption des statuts compte tenu des amendements votés ce soir :

Adoption des statuts :

Statuts adoptés par 49 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

Le représentant de la Commune de La Côte-aux-Fées demande la parole pour signaler que la commune va rediscuter de son adhésion à l'ACN en conseil communal.

Le représentant de la Commune des Brenets a souhaité s'exprimer pour signaler à la Commune de La Côte-aux-Fées qu'il trouvait la proposition d'amendement de cette dernière dangereuse par rapport au poids qu'auraient pu avoir les grandes villes au comité de l'ACN.

6. Election du président

M. F. Cuche propose, au nom du groupe d'étude pour la création de l'ACN, la candidature de M. François Godet à la présidence de l'ACN.

M. François Godet, née en 1944, avocat de formation, conseiller communal à Thielle-Wavre depuis 1992.

L'assemblée accepte cette proposition et élit M. F. Godet président de l'ACN par acclamation.

M. F. Cuche félicite M. F. Godet et l'invite à poursuivre la séance en tant que président.

Après quelques mots de remerciements, M. F. Godet propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

7. Election des autres membres du comité

Le comité étant composé de 13 membres, il reste 12 sièges à pourvoir. Le groupe d'étude avait déjà entrepris quelques démarches afin de trouver des candidats.

Les propositions, par district, sont les suivantes :

Neuchâtel :	Madame Jacqueline Paeder, Le Landeron Monsieur Eric Augsburger, Neuchâtel
Boudry :	Monsieur Eric Perret, Corcelles-Cormondèche Madame Violette Germanier, Colombier
Val-de-Travers :	Monsieur Sylvain Piaget, Môtiers Monsieur Pierre Guenat, Couvet
Val-de-Ruz :	Monsieur Rodolphe Zimmermann, Fenin-Vilars-Saules Monsieur Pierre-André Stoudmann, Fontainemelon
Le Locle :	Monsieur Jean-Pierre Duvanel, Le Locle Monsieur Didier Germain, Les Ponts-de-Martel
La Chaux-de-Fonds :	Monsieur Charles Ausburger, La Chaux-de-Fonds Monsieur Patrick Nussbaumer, La Sagne

Monsieur P. Guenat signale qu'il ne pourra pas représenter le Val-de-Travers au comité car il cessera ces fonctions de conseiller communal en mai et qu'il avait accepté cette délégation car les statuts ne précisait pas qu'il fallait être un conseiller communal en charge.

M. F. Godet prend note qu'il manque donc pour l'instant un représentant du Val-de-Travers et propose, s'il n'y a pas d'autres candidatures, une élection du comité en bloc par acclamation.

Il signale ensuite qu'il envisage une réunion du comité avant l'été afin de définir les objectifs de l'ACN et la méthode de travail du comité.

Il demande ensuite aux communes présentes de remettre à Mme Marie-Claire Zimmerli le bulletin d'adhésion que chaque commune a reçu.

M. Thierry Lardon, conseiller communal à Cornaux, émet le souhait que l'ACN puisse aider en partie les communes dont les conseillers communaux, comme à Cornaux, sont constitués de miliciens qui font de leur mieux. Il évoque en particulier les problèmes liés aux erreurs commises par certains services de l'Etat dans la diffusion de chiffres (exemple : statistiques nécessaires au bouclage des comptes).

8. Divers

La parole n'étant pas demandée, M. F. Godet lève la séance et invite chacun à prendre le verre de l'amitié.

Cernier, le 23 février 2001
La secrétaire du jour

Maria Vivone